

MAIRIE D'ILLANGE



MARC LUCCHINI  
MAIRE

**ARRETE**

**N° 2025-050 du 30 juin 2025**

**Portant fermeture temporaire du parc  
situé à proximité des établissements scolaires  
à l'occasion de la manifestation sportive «Beach Volley»**

Le Maire de la Commune d'Illange,  
**VU** le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;  
**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement de la manifestation sportive organisée du 28 juin au 5 juillet 2025 ;

**A R R E T E :**

**Article 1 :**

Le parc situé à proximité des écoles sera fermé au public à partir de 16h tous les jours du 30 juin au 5 juillet 2025.

**Article 2 :**

Cette fermeture temporaire vise à garantir la sécurité des participants et du public dans le cadre de l'organisation de la manifestation sportive «Beach Volley».

**Article 3 :**

Un panneau d'information sera installé à l'entrée du parc afin d'informer les usagers de cette fermeture exceptionnelle.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mme la Commandante des Brigades de Gendarmerie Guénange-Metzervisse

Le présent arrêté a été  
publié le 30 juin 2025  
Le Maire,

Illange, le 30 juin 2025  
Le Maire,

